

Territoire du Grand Paris Seine Ouest PRECARITE et MAL-LOGEMENT

Edition 2026

Sommaire

1. Quelques données de cadrage
2. Le Marché immobilier
3. Qui sont les précaires de la commune et où logent-ils ?
4. Le mal-logement
5. Les obligations légales ou sociales des communes
6. Les difficultés d'accès aux soins
7. La problématique scolaire
8. Pour en savoir plus ([Guide de lecture de la fiche à télécharger](#))

1. Quelques données de cadrage

➤ 318 738 habitants en 2022

■ Evolution démographique

Population Territoire du Grand Paris Seine Ouest			Variation annuelle					
			Grand Paris Seine Ouest		Hauts-de-Seine		Ile-de-France	
1999	2015	2022	2015/1999	2022/2015	2015/1999	2022/2015	2015/1999	2022/2015
281 476	316 653	318 738	0,74 %	0,09 %	0,72%	0,18%	0,62%	0,39%

Source : Insee-Recensements

■ Composition des ménages

Ménages selon leur composition	1999	En %	2022	En %	Evolution 2022/1999	Hauts-de-Seine 2022 En %	Ile-de-France 2022 En %
Ménages d'une personne	52 192	40,5 %	66 755	44,1 %	27,9 %	41,5%	39,2%
Autres ménages sans famille	3 052	2,4 %	2 890	1,9 %	-5,3 %	2,2%	2,3%
Couple sans enfants	29 196	22,7 %	30 237	20,0 %	3,6 %	19,2%	20,0%
Couple avec enfants	34 432	26,7 %	37 616	24,9 %	9,2 %	26,2%	26,9%
Familles monoparentales	9 940	7,7 %	13 793	9,1 %	38,8 %	10,9%	11,7%
Ensemble	128 835	100,0%	151 292	100,0%	17,4 %	100,0%	100,0%

Source : Insee-Recensements

■ Composition sociale

Ménages selon la SSP ¹ de la personne de référence (2022)	Ensemble des ménages		Dont ménages arrivés depuis – 4 ans		Hauts-de-Seine		Ile-de-France	
					Ensemble %	Arrivés < 4 ans	Ensemble %	Arrivés < 4 ans
1 : Agriculteurs exploitants et 2 : Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	6 314	4%	2 026	3,6%	4.1%	4%	4.3%	4%
3 : Cadres et professions intellectuelles supérieures	58 599	39%	27 495	49,0%	34.2%	45%	24.6%	32%
4 : Professions intermédiaires	24 133	16%	10 525	18,8%	16.3%	19%	17.4%	21%
5 : Employés et 6 : Ouvriers	23 624	16%	9 019	16,1%	20.1%	20%	26.5%	29%
7 : Retraités et 8 : Autres personnes sans activité professionnelle	38 623	26%	7 016	12,5%	25.2%	12%	27.3%	15%
Ensemble	151 292	100%	56 082	100%	100.0%	100%	100.0%	100%
Part ménages arrivés < 4 ans dans l'ensemble des ménages			37%			36%		35%

Source Insee- Recensements de population 2022

➤ Taux de pauvreté en 2021

Territoire du Grand Paris Seine Ouest	Grand Paris Seine Ouest	Hauts-de-Seine	Ile-de-France
9%	9%	12%	16%

Source Insee : Filosofi 2021

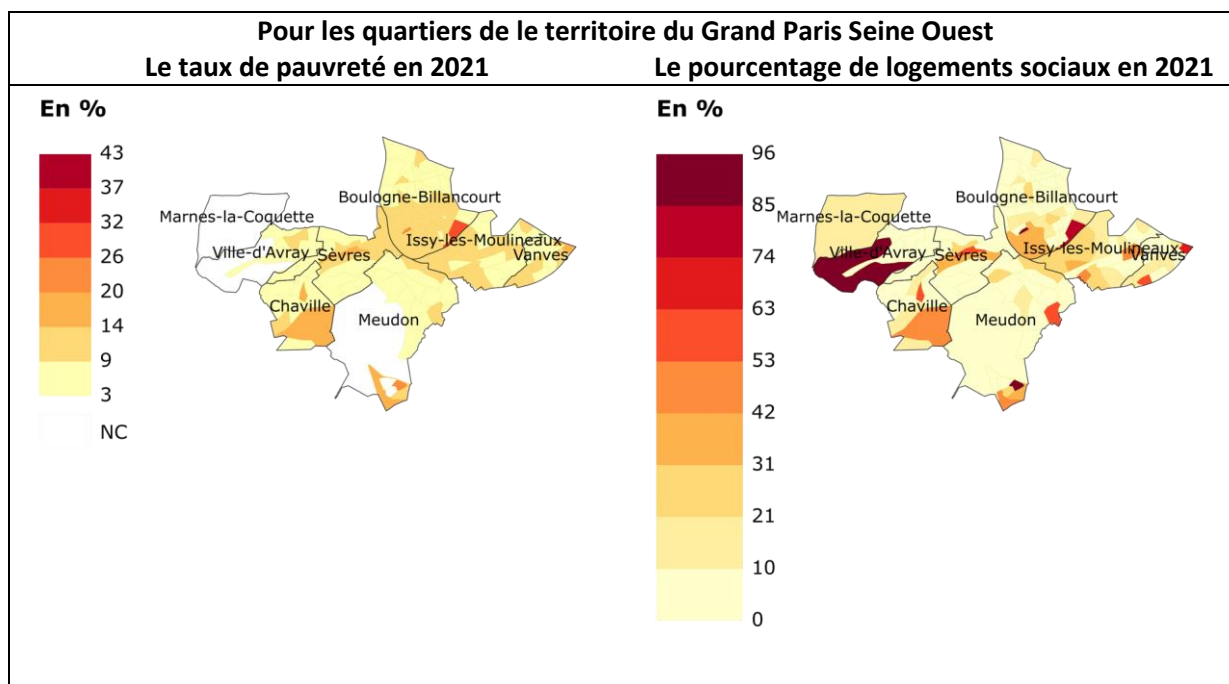
NB : Depuis 2021, l'INSEE ne publie plus le taux de pauvreté. Le nombre d'allocataires CAF à bas-revenus offre une approximation possible de l'évolution récente de la pauvreté dans la commune. Plafond CAF des bas revenus et seuil de pauvreté INSEE sont proches. Le nombre de bas-revenus CAF est sans doute inférieur à celui des ménages pauvres de l'INSEE, en raison notamment du non-recours.

Evolution du nombre d'allocataire à bas-revenus					
Territoire du Grand Paris Seine Ouest	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'allocataires sous le seuil de bas-revenus	12 431	12 594	11 562	11 781	11 885
Population couverte	22 953	23 765	21 790	22 926	23 067

Source : CAF

¹ Statu Socioprofessionnel

■ Le taux de pauvreté par quartier



➤ La structure du parc de logement.

Parc de logement					Statut d'occupation des résidences principales ²		
	Logements	Dont résidences principales	Dont résidences secondaires occasionnels	Dont logements vacants	Dont propriétaires occupants	Dont locataires du parc privé	Dont locataires HLM louée vide
1999	144 276	128 835	4 518	10 923	51 711	48 041	22 492
2022	171 299	151 145	8 677	11 479	69 876	50 141	26 467
<i>Evolution 1999-2022</i>	18,7 %	17,3 %	92,1 %	5,1 %	35,1 %	4,4 %	17,7 %
Structure	Logements	Dont résidences principales	Dont résidences secondaires	Dont logt. vacants	Propriétaires occupants	Locataires du parc privé	Locataires HLM
1999	100 %	100 %	4 %	8 %	40 %	37 %	17 %
2022	100 %	100 %	6 %	8 %	46 %	33 %	18 %

Source : Recensements de population INSEE

La définition INSEE est différente de celle de la loi SRU : le parc HLM est identifié sur les déclarations des occupants, pas de prise en compte des logements vacants, du parc privé social (ANAH) et de certains types d'hébergement.

Exemple dans le territoire du Grand Paris Seine Ouest en 2022, l'Insee indique 26 467 logements (18 % des résidences principales), le décompte SRU est de 31 789 logements (21,2 % des résidences principales).

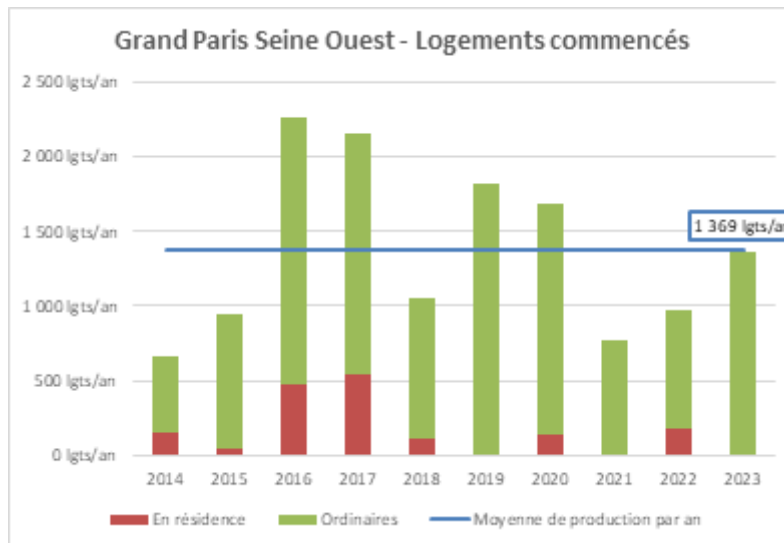
Cela étant, la tendance générale d'évolution du parc reste valable.

Attention ! Le statut d'occupation ne concerne que les résidences principales et non tout le parc de logements. Les résidences principales occupées gratuitement ne sont pas reprises dans le tableau, d'où un total des 3 statuts légèrement inférieur au nombre total de résidences principales de la partie gauche.

² Il faut rajouter les logements occupés gratuitement pour retrouver le total des résidences principales

2. Le Marché immobilier

➤ La construction neuve



Nombre moyen de logements commencés 2014- 2023

- Dans la collectivité : 1 369 logt/an
- Dans le territoire de Grand Paris Seine Ouest : 1 369 logt/an.

Objectif SRHH pour le territoire de Grand Paris Seine Ouest : 2 000 logt/an

➤ Marché locatif privé

Indicateur de loyer en m2 dans le parc locatif privé

Nouveau bail pour un logement de 52 m2 (Charges comprises)

	2018	2024	Variation 2024/2018
Territoire du Grand Paris Seine Ouest	0 €/m2	0 €/m2	0
Commune la + élevée 92	30.0 €/m2	33.8 €/m2	12.7%
Communes la - élevée 92	17.5 €/m2	19.5 €/m2	11.6%
<i>Médiane 92</i>	<i>20.8 €/m2</i>	<i>23.7 €/m2</i>	<i>13.0%</i>
Rang Grand Paris Seine Ouest	0^{ème}	0^{ème}	
Loyer plafonds PLA-I ³ (1)		0 €/m2	Charges comprises
Loyer plafonds PLUS ⁴ (2)		0 €/m2	Charges comprises
Loyers plafonds PLS ⁵ (3)		0 €/m2	Charges comprises
Loyers plafonds LLI ⁶ (4)		0 €/m2	Charges comprises

Source : Estimations ANIL, à partir des données du Groupe Se Loger et de Leboncoin

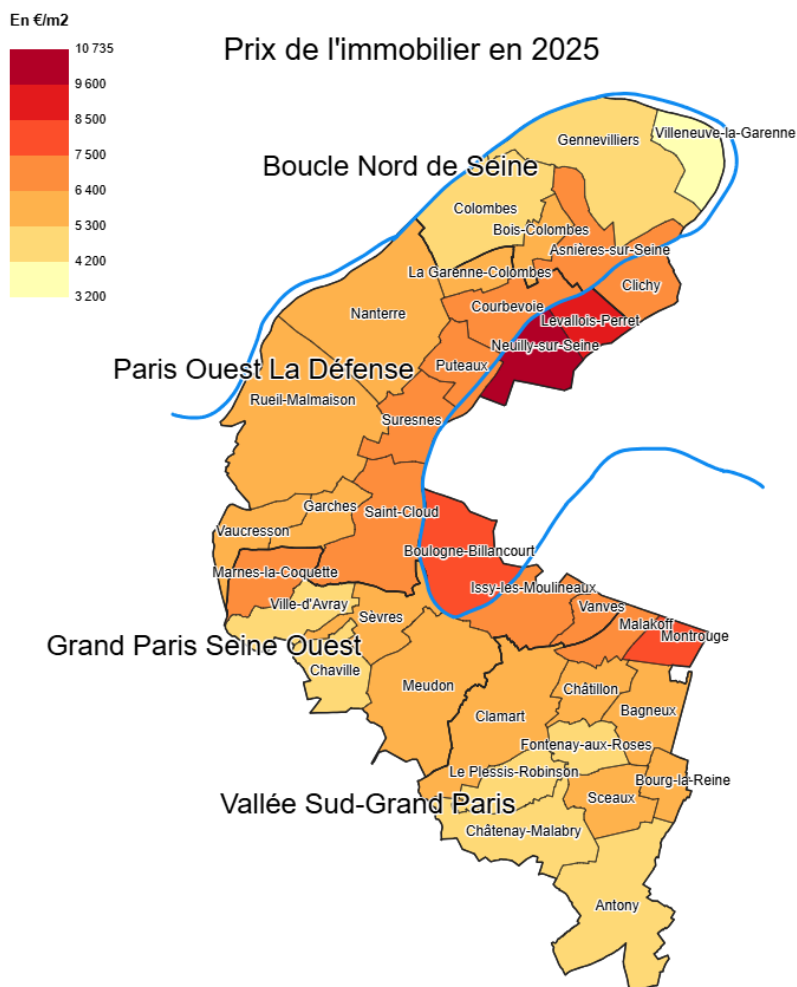
³ Logement financé par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration

⁴ Logement financé par un Prêt Locatif à Usage Social

⁵ Logement intermédiaire financé avec un Prêt locatif Social

⁶ Logement Locatif Intermédiaire non social (pas inclus dans décompte SRU)

■ Les prix immobiliers dans le 92



Source : Meilleurs agents

- **Prix moyen d'acquisition dans l'ancien en 2025 dans le territoire du Grand Paris Seine Ouest.**
0€/m²
- **Variation depuis 2018 :**
+ 0
- **Prix moyen d'acquisition dans l'ancien en 2025 dans les Hauts-de-Seine :**
6 636 €/m²

➤ Le logement intermédiaire dans le territoire du Grand Paris Seine Ouest

• Locatif

Nombre de logements locatifs intermédiaires (LLI) agréés depuis 2014 : 0

Part des LLI agréés en 2024 par rapport au nombre de LLS agréés : 0

3. Qui sont les précaires de la commune et où logent-ils ?

➤ Caractéristiques des ménages pauvres

	Grand Paris Seine Ouest 31/12/2019	Grand Paris Seine Ouest 31/12/2024	Hauts-de-Seine 31/12/2024
Nombre total de foyers allocataires	21 963	23 067	293 292
Population des foyers allocataires	132 930	126 403	735 976
Nombre de foyers allocataires à bas revenus	11 490	11 885	82 275
Population des foyers allocataires à bas revenus	21 963	23 067	177 806
Moins de 65 ans dans la population totale (Insee)	267 685	265 338	1 411 689
% population à bas revenus dans population totale de moins de 65 ans	8 %	9 %	12,6%
Répartition des foyers allocataires à bas revenus selon la situation familiale			
isolés	59,0 %	60,4 %	53,3%
Familles monoparentales	20,9 %	22,6 %	23,4%
Couples sans enfants	4,0 %	3,4 %	3,2%
Couples avec enfants	16,2 %	16,4 %	20,2%
Enfants de moins de 20 ans dans foyers à bas--revenus	7 954	8 664	74 261
Moins de 20 ans dans la population totale (Insee)	74 410	72 607	398 660
% enfants à « bas-revenus » dans ensemble de moins de 20 ans	12%	11%	18,6%
Nombre de bénéficiaires du RSA	4 241	4 020	30 382
Population des foyers bénéficiaires du RSA	6 465	6 340	53 361
% dans population totale de moins de 65 ans	2%	2%	3,8%
RSA depuis plus de 4 ans	1 484	1 854	14 519
Part RSA depuis plus de 4 ans dans nombre de bénéficiaires du RSA	35,0 %	46,1 %	47,8%
Bénéficiaires de la PPA	10 399	11 496	74 021
Population dans foyers bénéficiaires de la PPA	18 114	19 815	142 034
% dans population totale de moins de 65 ans	7%	7%	10,1%

Source : CAF et INSEE

➤ Où sont logés les pauvres en 2024 ?

Ménages à bas revenus	Bénéficiaires d'une aide au logement			Non bénéficiaires d'une aide au logt Hébergés, logt instable, etc.	Ensemble
	Locataires du privé	Locataires du public	Accédant ou résidant en établissement		
Nombre	2 740	3 237	586	5 322	11 885
% Grand Paris Seine Ouest	23 %	27 %	5 %	45 %	100%
% Grand Paris Seine Ouest	23%	27%	5%	45%	100%
% Hauts-de-Seine	20%	34%	3%	43%	100%

Source : CAF

5 322 allocataires à bas revenus, soit 45 % ne touchent pas d'aide au logement et donc ont des difficultés de logement : sans logements en titre, hébergés chez d'autres, dans des logements indécents. Cette proportion est de 0 pour les bénéficiaires du RSA très majoritairement hébergés chez d'autres. Ceux touchant une aide au logement sont majoritairement dans le parc public.

Données repères Montant mensuel des principaux seuils, plafonds et allocations pour une personne seule Année de référence : 2025	
2 146 €	Niveau de vie (revenu disponible par uc) médian en 2023 ⁽¹⁾
2 008 €	Niveau de vie médian d'une personne seule de moins de 65 ans en 2023 ⁽¹⁾
1 870 €	Niveau de vie médian d'une personne seule de plus de 65 ans en 2023 ⁽¹⁾
1 863 €	Budget décent pour une personne seule dans la Métropole du Grand Paris en 2018 ⁽²⁾
1 426 €	Smic net (35h) ⁽⁴⁾ au 1 ^{er} juillet 2025
1 307 €	Seuil de bas revenu CAF au 31-12-2024
1 288 €	Seuil de pauvreté national en 2023 ⁽¹⁾
1 224 €	Plafond PLAI (Paris et communes limitrophes) ⁽³⁾
1 033 €	Montant de l'AAH pour une personne seule + allocation logement ⁽⁵⁾
1 034 €	Montant de l'ASPA (minimum vieillesse) pour une personne seule + allocation logement ⁽⁵⁾
1 000 €	1 ^{er} quartile des demandeurs de LLS en Ile de France ⁽⁴⁾
646,5€	Montant du RSA pour une personne seule (moins forfait logement de 77,6 € si allocation logement) ⁽⁵⁾
329 €	Allocation logement pour une personne seule (forfait R0 correspondant au niveau de ressources en dessous duquel l'aide est maximale) (4)

(1) Source : Insee – Filosofi

(2) Source : Rapport 2022 du Conseil national de lutte contre l'exclusion

(3) Source : ANIL

(4) Source : DRIHL et ministère du Logement

(5) Source : DREES

4. Le mal-logement⁷

➤ Evaluation du mal logement

Personnes ou ménages sans logement personnel		Ménages dans de mauvaises conditions de logement		Difficultés de maintien dans le logement	
Personnes dans le dispositif d'hébergement ou de logement adapté (y.c. hôtels) (DRIHL - 2024)	4 141 5,7% par rapport à 2019	Logements sans confort sanitaire ⁸ (Insee - 2021) 16% par rapport à 2015	8 055 4% des résidences principales	Nombre de ménages avec AL ⁹ et un taux d'effort supérieur à 30% dans le parc privé (CAF - 2024)	3 562 -11% par rapport à 2019
Ménages allocataires touchant le RSA ou la PPA hébergés chez d'autres (CAF - 2024)	2 104 2% par rapport à 2019	Nombre de résidences principales privées potentiellement indignes (DRIHL- 2019) -18% par rapport à 2013	2 182 2% des résidences principales privées	Nombre de ménages avec allocation logement et un taux d'effort supérieur à 30% dans le parc social. (CAF - 2024)	1 395 +15% par rapport à 2019
Ménages demandeurs HLM : sans abri ou en logement de fortune, ou hébergés chez un tiers , ou autres situations précaires (DRIHL - 2024)	5 257 34% par rapport à 2019	Ménages en surpeuplement accentué. (Insee - 2022) -7% par rapport à 2011	3 114 2% % des résidences principales	Bénéficiaires d'une aide au logement avec au moins une fois deux mois d'impayés signalés dans l'année à la CAF (2024)	3 301 11% des allocataires Hauts-de-Seine : 10%

➤ Evaluation consolidée du mal logement.

Nombre de personnes subissant une ou plusieurs formes de mal logement (arrondi)

- Sans logement personnel : 22 900 personnes
- Mauvaises conditions de logement : 23 500 personnes
- Difficultés de maintien dans le logement : 9 700 personnes

Ensemble des mal-logés (ordre de grandeur plancher) : **49 800** personnes

Soit **12%** de la population

Grand Paris Seine Ouest : **12%**

Hauts-de-Seine : **14%**

⁷ Le décompte ci-dessous s'inspire de la méthodologie utilisée par la Fondation Pour le Logement pour l'élaboration de son rapport annuel sur « l'état du mal logement ».

⁸ Source INSEE : définition logement sans salle de bains ou douches. La donnée n'est plus suivie par l'INSEE depuis 2021.

⁹ AL = Aide au logement.

➤ **Le dispositif d'accueil et de logement accompagné**

Capacités d'accueil, d'hébergement et d'insertion au 31/12/2024 (hors dispositif hivernal)	Grand Paris Seine Ouest	Grand Paris Seine Ouest	Hauts-de- Seine
1 - Personnes hébergées à l'hôtel	274	274	2836
2 - Places en hébergement et logement accompagné			
2.1 Places en centre d'hébergement généraliste hors hôtel (Urgence, stabilisation, insertion hors CADA)	400	400	4238
2.2 Places d'hébergement pour demandeurs d'asile, réfugiés ou migrants (CADA, HUDA, CPH, ...)	147	147	2010
2.3 Places en résidence sociale hors FJT	1 144	1 144	4600
2.4 Places en foyer de jeunes travailleurs (FJT)	594	594	2149
2.5 Places en pension de familles ou résidence d'accueil	148	148	513
2.6 Places en foyer de travailleurs migrants FTM	802	802	2430
Nombre total de places	3 235	3 235	15 940
Nombre total de places pour 1000 h.	10.1‰	10.1‰	9.6‰
3 - Intermédiation locative (Solibail, ...)			
Nombre de logements	186	186	1163
Nombre de places	632	632	3954
Nombre de places pour 1000 h.	2‰	2‰	2.4‰

Source : DRIHL

Variation de la capacité en hébergement (hors hôtels), logement adapté, et intermédiation locative depuis 2019 : 10,9% (Hauts-de-Seine : + 14,7%)

Capacité en hébergement, logement adapté, et intermédiation locative au 31-12-2024 (non comprises places d'hébergement en hôtel) :

- Grand Paris Seine Ouest : 12,1 places/1000 h.
- Grand Paris Seine Ouest : 12,1 places/1000 h.
- Hauts-de-Seine : 12,0 places/1000 h.

Objectif SRHH :

- Communes limitrophes de Paris = 14,5 places/1000 h.
- Autres communes du 92 = 10,5 places/1000 h.

➤ **La domiciliation**

	Grand Paris Seine Ouest				Département			
Année	2014	2019	2021	2023	2014	2019	2021	2023
Domiciliations par les CCAS	391	441	565	605	2 760	3 884	4 466	5 167
Domiciliations par les associations	0	0	0	0	6 190	5 461	5 247	6 624
Total domiciliations au 31 décembre	391	441	565	605	8 950	9 345	9 713	11 791

Source : DRHIL

5. Les obligations légales ou sociales des communes

➤ Atteindre un taux de logements sociaux égal à 25% des résidences principales.

▪ Accroissement du parc social (selon la loi SRU)

2003		2023				Ventilation par financement 2003-2023		
Nombre de logements au sens SRU	En % des RP	Nombre de logt. au sens SRU	dont logt. familiaux	dont autres	En % des RP	PLAI	PLUS	PLS
23 791	17,4 %	32 115 dont en QPV (0,0 %)			21,4 %	30,2 %	32,4 %	37,4 %

Source : DRIHL 92

▪ Les obligations triennales SRU

	Taux SRU en début de période	Obligation triennale	Réalisations	Taux de réalisation quantitatif	Atteinte de l'objectif qualitatif ¹⁰	Carence ¹¹
2014-2016	0	2 531	2 272	0	0	0
2017-2019	0	2 456	1 573	0	0	0
2020-2022	0	3 620	670	0	0	0
2023-2025	0	2 102				

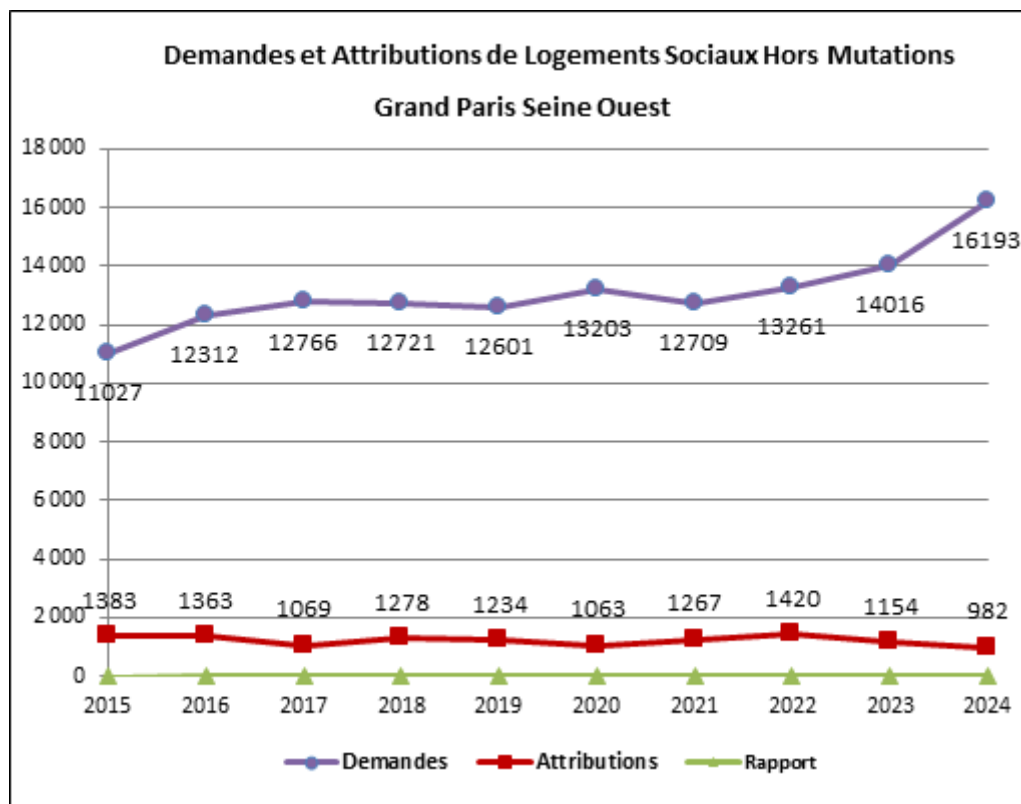
Source : DRIHL

¹⁰ Objectif qualitatif : respect des proportions réglementaires, 30% minimum de PLA-I, 30% maximum de PLS

¹¹ Carence : majoration du prélèvement financier annuel par le préfet, en cas de non-respect des objectifs quantitatif ou qualitatif, au terme de la période triennale.

➤ Reloger les publics prioritaires et les ménages du premier quartile (Lois E&C et ELAN)

▪ L'accès au parc social



Source : SNE

▪ Les attributions aux publics prioritaires et aux demandeurs du premier quartile de revenus (NB Les plus pauvres)

Rappel de la loi (LEC) :

- Attributions aux publics prioritaires (DALO et PDALHPD) : 100 % du contingent du préfet (plus ou moins 25% des logements), 25 % des autres contingents (1%, communes, bailleurs, ...), soit ≈ entre 38% et 40% des attributions selon la pondération des réservataires.
- Attributions aux demandeurs du 1er quartile = au moins 25 % des attributions dans les immeubles hors QPV (= 100,0 % du parc du Grand Paris Seine Ouest).

Part des attributions effectuées au profit des demandeurs prioritaires yc DALO

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Grand Paris Seine Ouest	29,4 %	28,8 %	27,7 %	26,7 %	26,7 %	28,6 %
Grand Paris Seine Ouest	29,4%	28,8%	27,7%	26,7%	26,7%	28,6%
Hauts-de-Seine	28.9%	28.3%	29.7%	29.9%	30.1%	30.0%
IDF	30.5%	30.4%	31.0%	31.8%	32.2%	33.9%

Source : DRIHL - Socle de données

Part des attributions hors QPV effectuées au profit de demandeurs du 1er quartile

ou relogés dans le cadre d'opérations ANRU ou ORCOD (copros en difficulté)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Grand Paris Seine Ouest	9,3 %	7,8 %	8,6 %	8,6 %	8,7 %	9,8 %
Grand Paris Seine Ouest	9,3%	7,8%	8,6%	8,6%	8,7%	9,8%
Hauts-de-Seine	11.2%	9.2%	10.9%	11.6%	11.0%	11.7%
IDF	12.3%	11.5%	13.0%	14.1%	13.5%	14.4%

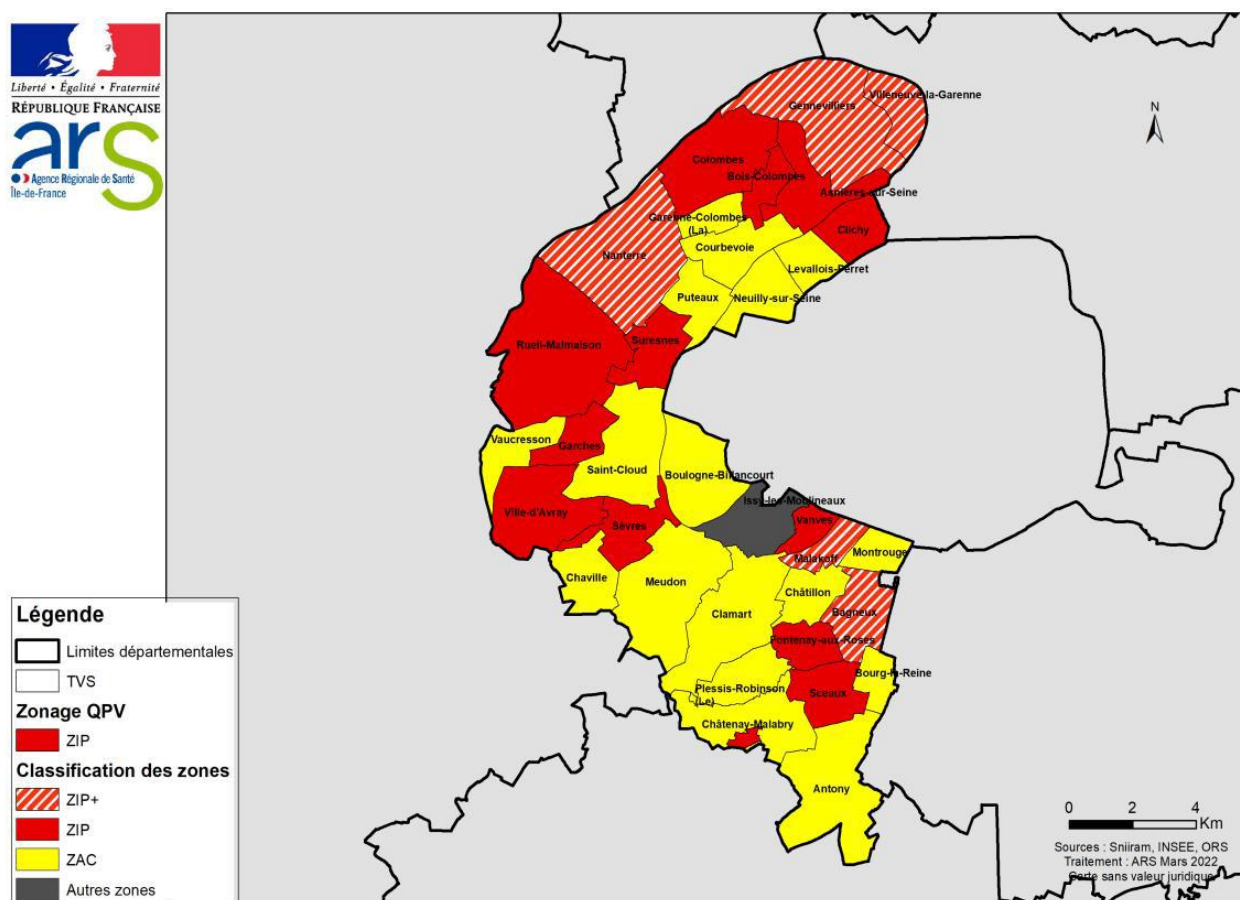
➤ **L'exercice du Droit au Logement Opposable (DALO)**

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de demandeurs avec reconnaissance DALO	1 058	1 077	1 064	1 096	1 105
Part dans l'ensemble de la demande	5,8 %	6,1 %	5,7 %	5,5 %	5,4 %
Nombre de demandes de plus de 5 ans	541	170	607	618	614
Nombre de relogements	293	356	387	343	326
Ancienneté médiane en mois de la demande	409	59	55	59	58
Ancienneté médiane en mois de la reconnaissance DALO	NR	15	16	17	19

Source : DRIHL -Socle de données

6. Les difficultés d'accès aux soins

Zonage médecin 2022 : carte des zones concernées par les aides à l'installation et au maintien des médecins généralistes pour l'Ile-de-France.



Pour l'année 2022, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS IdF) a créé un score reposant sur 7 critères :

- 2 critères portent sur les caractéristiques de la population (Indice de Développement Humain (IDH 2017) calculé à partir d'indicateurs sur la santé, l'éducation et les revenus) ainsi que la morbidité (part des affections de longue durée)
- 5 critères portant sur l'offre de soins (densité et l'évolution du nombre de médecins généralistes par territoire, dynamique d'installation, âge des médecins généralistes, densité des médecins spécialistes).

Ce score, spécifique à la région, indique l'intensité des problèmes d'accessibilité aux soins : il est très élevé dans la région. Ainsi 96 % du territoire francilien font l'objet d'un zonage, selon l'intensité des besoins. Les communes ayant d'importants besoins sont classées en Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP), dans lesquelles les aides proviennent de l'Etat, mais aussi de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie : ceci concerne 32 % de la population des Hauts-de-Seine. Dans les ZIP où de nouvelles installations de médecins ne se font pas, des incitations financières complémentaires et des soutiens sont ajoutés (ZIP+). Dans les Hauts-de-Seine, ces ZIP+ correspondent à des communes dans lesquelles résident 15 % de la population du département : le revenu moyen des ménages est y faible, voire très faible, alors que les ZIP concernent des communes dans lesquelles le revenu moyen peut être important ou faible. Mais l'âge moyen des habitants peut être plus élevé, dans les ZIP, que dans les communes où le parc de logements s'est accru ou renouvelé récemment et de façon ample. Ces dernières communes sont plutôt classées en ZAC (Zones d'Actions Complémentaires, où les aides ne proviennent que de l'Etat) : il s'agit, au nord-est des Hauts-de-Seine, de communes mitoyennes à Paris autour du pôle de la Défense, et de communes du sud du département, dans lesquelles résident 48,5 % de la population des Hauts-de-Seine.

7. La problématique scolaire

■ Evolution des effectifs de classes et élèves en primaire (Maternelles et élémentaires)

	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre moyen d'élèves/classe
Grand Paris Seine Ouest 2019				
Ecoles publiques en REP	0	0	0	0
Ecoles publiques hors REP	100	959	24 317	0
Ecoles privées	13	187	5 572	0
Ensemble	113	1 146	29 889	0
Grand Paris Seine Ouest 2023				
Ecoles publiques en REP	0	0	0	0
Ecoles publiques hors REP	100	906	21 511	0
Ecoles privées	13	192	5 455	0
Ensemble	113	1 098	26 966	0
Hauts-de-Seine 2023				
Ecoles publiques en REP	118	1 451	25 186	17.4
Ecoles publiques hors REP	456	4 557	108 447	23.8
Ecoles privées	53	676	18 849	27.9
Ensemble	627	6 684	152 482	22.8

Source : Inspection académique

■ Taux de scolarisation deux ans en 2022

	Garçons	Filles	Ensemble
Grand Paris Seine Ouest	16%	15%	16%
Grand Paris Seine Ouest	16%	15%	16%
Hauts-de-Seine	17%	17%	17%
France			10%

Source : INSEE et Inspection académique

8. Pour en savoir plus (Guide de lecture de la fiche à télécharger)

- Disposer de données équivalentes sur la Boucle Nord de la Seine ou le département
<http://www.precaritelogement92.fr/elections-municipales-2020/>
- Le socle de données de la DRIHL sur « Socle de données accès au logement et prévention des expulsions » :
<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-acces-au-logement-et-prevention-r878.html>
- Le contrat de ville :

http://i.ville.gouv.fr/index.php/download_file/6986/12264/contrat-de-ville-2015-2020-asnieres-sur-seine